

Fête du droit 2025

Du 10 au 14 mars

Concours photo « Sciences(s) et Droit »

Article 1

A l'occasion de l'édition 2025 de la Fête du droit, ayant pour thème « *Science(s) et Droit* », la Faculté de Droit et Sciences Politiques de Nantes organise un concours photo sur ce thème.

Article 2

Ce concours est ouvert aux étudiants et aux personnels de la Faculté de Droit et sciences politiques de Nantes, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Chaque participant peut soumettre une œuvre et une seule.

Le concours est ouvert **du mardi 25 février 2025 (9h00) au lundi 10 mars 2025 (9h00)**.

Les œuvres reçues seront ensuite exposées dans le hall de la faculté de Droit et Sciences politiques à compter du lundi 10 mars (10h00) jusqu'au mercredi 12 mars 2025 (17h00).

Article 3

Les œuvres seront évaluées sur leur valeur technique, artistique et symbolique par le jury.

Deux catégories de prix seront décernées au sein de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques :

➤ **Prix du jury :**

1 œuvre sera récompensée.

Le jury se réunira le **mercredi 12 mars 2025** à 16h00 pour décerner le prix et proclamera le résultat en fin d'après-midi, avant les joutes verbales.

➤ **Prix du public :**

1 œuvre sera récompensée.

Le public pourra voter du **lundi 10 mars (10h00) au mercredi 12 mars (16h00)**. Une urne sera disponible dans le hall blanc de la faculté. Le résultat sera proclamé en fin de journée, avant les joutes verbales.

Article 4

L'œuvre présentée peut être une photo ou un photomontage, au besoin retravaillé par logiciel.

Le fichier, de format .jpg, doit être d'une définition minimale de 4.000 x 3.000 pixels (300 dpi minimum) et permettre une impression en 40x60 cm. Le fichier doit être accompagné d'un titre.

Article 5

L'œuvre devra être envoyée au plus tard le lundi 10 mars 2025 (9h00).

- Soit sur le lien : <https://droit.univ-nantes.fr/depot-concours-photo-droit-et-sciences>
- Soit déposée auprès de Madame Angèle PAUL – Secrétariat du décanat (bureau 119)
- Soit par mail à : secretariat-doyen.droit@univ-nantes.fr

L'envoi ou le dépôt devra comporter :

- Un CD ou une clé USB comprenant le fichier au format jpg. Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg »
- Une feuille séparée comportant nom, prénom, adresse postale, adresse mail, n° de téléphone, année d'étude pour les étudiants, le titre de l'œuvre.
- Une copie de la carte étudiant / professionnelle ou de la carte d'identité.

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter du concours tout envoi incomplet.

Article 6

Chaque participant déclare être l'auteur de l'œuvre proposée. Cette œuvre doit être inédite. Tout plagiat, même partiel élimine d'office la participation. L'auteur doit veiller à ne pas porter atteinte par son œuvre au droit à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur l'œuvre présentée.

Article 7

Chaque auteur reconnaît et accepte qu'en participant au concours et en envoyant son œuvre, il cède ses droits d'auteur, renonce à l'intégralité de ses droits de reproduction et de représentation et en autorise l'usage, l'impression et la diffusion gratuitement, pour un usage non commercial et dans le respect de l'intégrité et de la paternité de l'œuvre (droit moral), en édition, sur le web, par la Faculté de Droit et des Sciences politiques de Nantes.

Article 8

Les responsables du concours se réservent le droit de retirer les œuvres qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste ou discriminant. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury et/ou des responsables du concours, en cas de suppression d'une œuvre jugée irrecevable.

Article 9

Les prix suivants seront attribués aux lauréats :

- Prix du jury : 1 prix d'une valeur de 100 euros TTC (chèque cadeau Fnac)
- Prix du public : 1 prix d'une valeur de 100 euros TTC (chèque cadeau Fnac)

A noter que les lauréats ne pourront se voir offrir qu'un seul prix.

Article 10

Les œuvres seront imprimées et exposées dans la Faculté. Elles seront également mises en ligne sur le site de la Faculté de Droit et des Sciences politiques.

Article 11

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.